



LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Mardi 21 mai 2024

Intervenant :
Morgane PETIT

Lieu :
PIVER



IREV
Centre de ressources
Politique de la ville
Hauts-de-France

► Qui sommes-nous ?

- ✓ Un des 19 centres de ressources (CRPV)
- ✓ Constitué en GIP
- ✓ Equipe de 8 ETP

► Quelle est notre mission ?

- ✓ Accompagner les acteurs de la Politique de la ville (collectivités territoriales, services Etat, habitants, acteurs privés...) à faire face aux enjeux et aux besoins territoriaux (HDF)
- ✓ Qualification, animation de réseaux, diffusion des connaissances et expériences



www.reseau-crpv.fr

► Qu'est-ce que la Politique de la ville?

Une finalité :

La politique de la ville a pour but de **réduire les écarts de développement** au sein des **villes**.

Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans **les quartiers les plus pauvres** et à **améliorer les conditions de vie de leurs habitants**, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Source : site du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, novembre 2022

Une action territorialisée :

Les « Quartiers prioritaires de la politique de la ville » : QPV

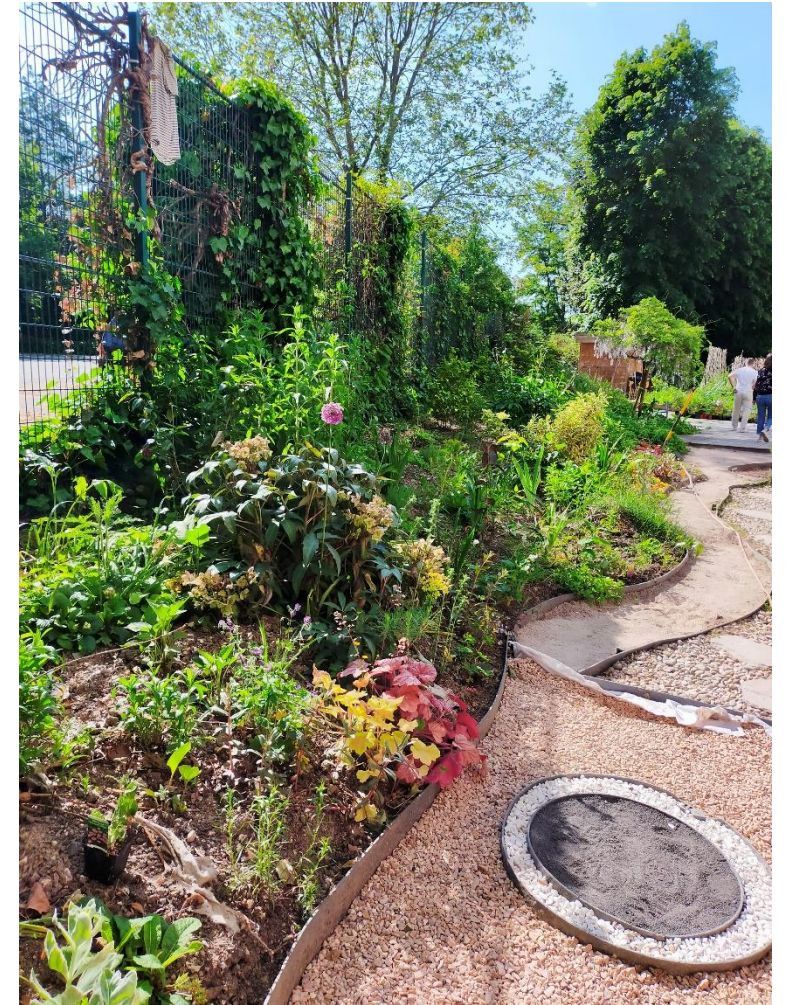


▶▶ Qu'est-ce que la Politique de la ville?

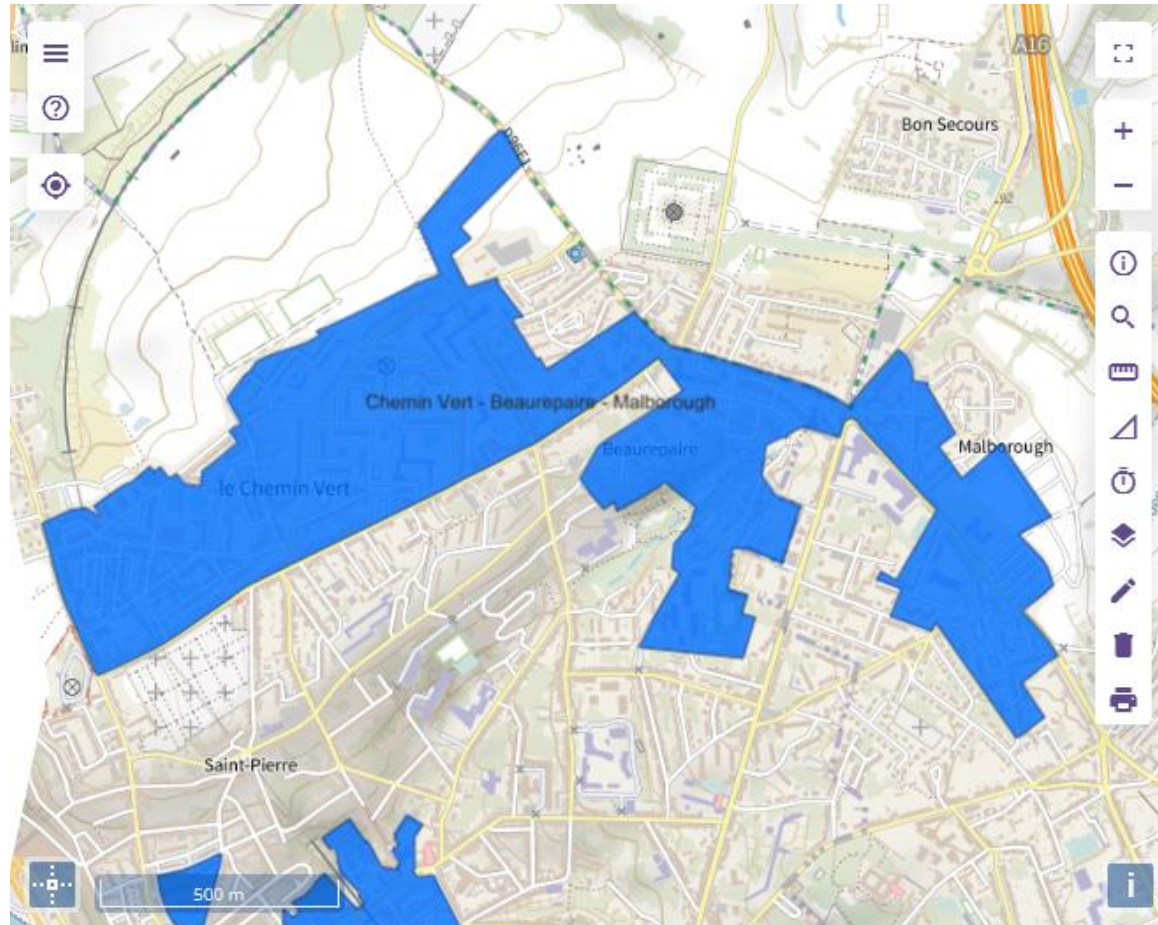
Des principes d'actions :

- Une politique **territorialisée**
- Une politique **transversale**
- Une politique partenariale et **contractualisée**
- Une politique **participative**

➔ Un laboratoire d'expérimentations de l'action publique



► L'identification des quartiers prioritaires



Depuis la loi du 21 février 2014 (ville et cohésion urbaine)

Concentration de la pauvreté, en comparant le revenu des habitants au revenu médian (60%)

Quartiers avec au moins 1 000 habitants

Une géographie déterminée après concertation avec les acteurs locaux

La Politique de la ville en région Hauts-de-France

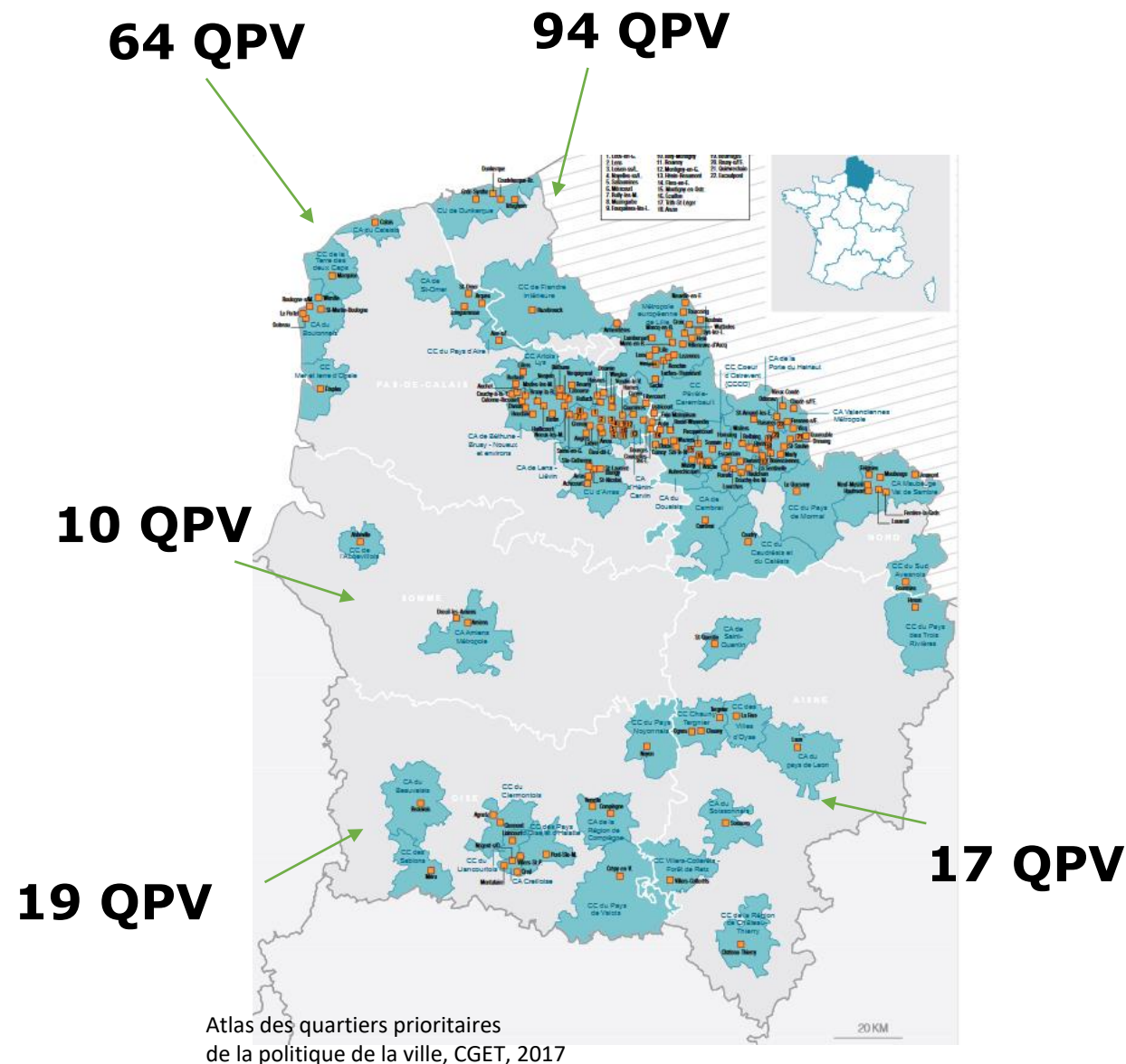
- Décret du 28 décembre 2023
- 204 Quartiers Politique de la ville (QPV)

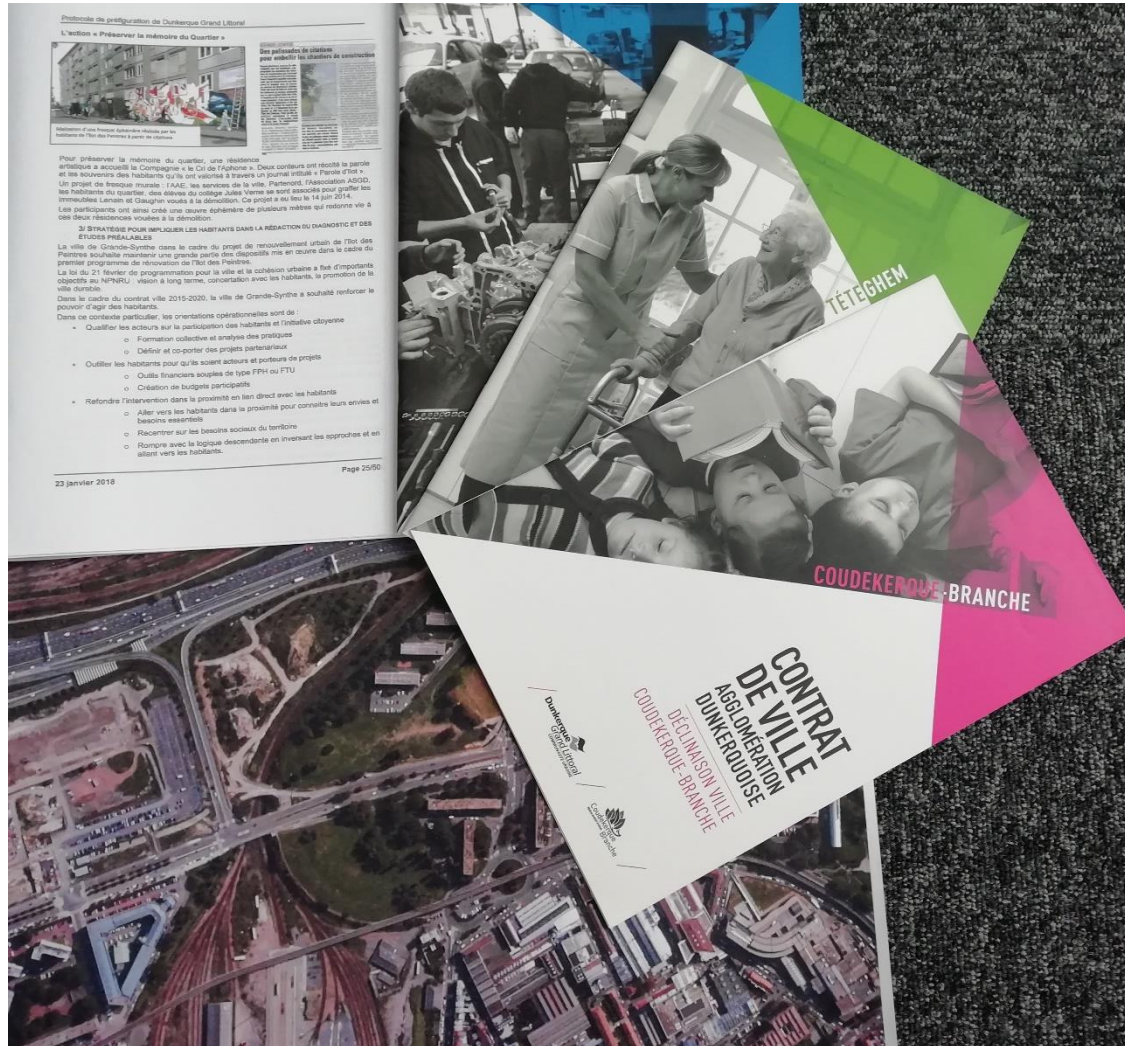
Sur 39 EPCI (160 communes)

(géographie 2015 : 199 QPV sur 40 EPCI en HDF)

- Une augmentation de la population concernée

699 596 habitants en Hauts-de-France (> 11% population régionale)
(643 409 population municipale 2018 – géographie 2015)





▶ Le Contrat de Ville

Le contrat de ville se compose de plusieurs sections pour comprendre l'environnement du quartier, les priorités d'actions communes et les moyens d'actions de chacun suivant ses compétences.

- ✓ 1- Quel quartier ? La géographie prioritaire
- ✓ 2- Qu'est ce qui s'y passe ? Le diagnostic de territoire
- ✓ 3- Qu'est-ce qu'on va y faire ? Des enjeux aux objectifs
- ✓ 4- Qui va le faire ? Les engagements des signataires

► Quelques inflexions / évolutions

- ✓ Priorités resserrées
- ✓ Projet de territoire & vécu des habitants
- ✓ Pilotage et engagements
- ✓ Suivi de la mobilisation des partenaires
- ✓ CIV 10/23 : priorités de l'Etat : Emploi, transitions, mobilisation des services publics... déconcentration de la pauvreté (objectif de mixité sociale réaffirmé)

► Concrètement

- ✓ Des invariants (éducation, emploi,...) des nouveautés (impacts du changement climatique – transitions), des sujets qui restent difficiles à appréhender (discriminations...)
- ✓ Un enjeu de connaissance partagée : Quels indicateurs retenir ? Comment les identifier ? Quels moyens de collecte ?
- ✓ Suivi de la mobilisation des partenaires

Observation – suivi : quels besoins des professionnels locaux ?

► Observation

Des données disponibles (sig ville / insee) mais une appropriation et des capacités d'analyse inégales

Des enjeux nouveaux à appréhender : impacts du changement climatique (chaleur, logement, espaces de nature / espaces publics, pollution...)

Une absence de pérennité des périmètres d'observation (évolutions de la géographie prioritaire) qui rend complexe l'étude sur une durée longue

► Suivi - évaluation

La mesure du droit commun et de son effective mobilisation en QPV : disponibilité, partage, analyse collective

Pilotage et animation partenariale

=> **Des coopérations à renforcer**



Merci de votre attention
L'IREV se tient à votre disposition

contact@irev.fr
<http://www.irev.fr>